

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 18/2024 du 15 mai 2024

OBJET : ASSURANCES – ACCEPTATION REMBOURSEMENTS SINISTRES – CHOC VEHICULE RUE DU PORHOET DU 2 OCTOBRE 2023 ET ENDOMMAGEMENT PARE BRISE VEHICULE COMMUNAL BERLINGO LE 29 JANVIER 2024

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 08 septembre 2023 (rubrique N° 06) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant de passer des contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1^{er} juillet 2022,

Considérant que le 2 octobre 2023 a été déclaré à l'assurance « dommages immobiliers », Groupama Loire Bretagne, un sinistre sur le mobilier urbain situé rue du Porhoët,

Considérant que le 29 janvier 2024 a été déclaré à l'assurance « sinistres automobiles », Groupama Loire Bretagne, un sinistre sur le pare-brise du véhicule communal berlingo,

Considérant qu'il a été conclu que certains dommages peuvent être pris en charge par l'assureur,

DECIDE

Article 1^{er} : d'accepter le remboursement d'un montant de 246,57 € par l'assureur « dommages immobiliers », Groupama Loire Bretagne, pour les dommages subis sur le mobilier urbain rue du Porhoët.

Article 2 : d'accepter le remboursement d'un montant de 516,32 € par l'assureur « sinistres automobiles », Groupama Loire Bretagne, pour les dommages subis sur le pare-brise du véhicule berlingo, déduction faite du joint souple cales kit pare-brise et de 100 € de franchise.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr Date de mise en ligne : 16 mai 2024

Fait à Mohon le 15 mai 2024

Le Maire,
Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé à la prochaine séance.